

## Décision 2004/780/CE, Euratom du Conseil (19 novembre 2004)

**Légende:** Le 19 novembre 2004, le Conseil nomme le président et les membres de la Commission pour la période allant du 22 novembre 2004 jusqu'au 31 octobre 2009.

**Source:** Journal officiel de l'Union européenne (JOUE). 20.11.2004, n° L 344. [s.l.]. ISSN 0378-7060. "Décision du Conseil du 19 novembre 2004 portant nomination du président et des membres de la Commission des Communautés européennes (2004/780/CE, Euratom)", p. 33.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays. Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit. Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés. Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/decision\\_2004\\_780\\_ce\\_euratom\\_du\\_conseil\\_19\\_novembre\\_2004-fr-b505de14-675c-4fcf-a216-75f37d2aa1cc.html](http://www.cvce.eu/obj/decision_2004_780_ce_euratom_du_conseil_19_novembre_2004-fr-b505de14-675c-4fcf-a216-75f37d2aa1cc.html)

**Date de dernière mise à jour:** 03/11/2015



## Décision du Conseil du 19 novembre 2004 portant nomination du président et des membres de la Commission des Communautés européennes (2004/780/CE, Euratom)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 213, paragraphe 1, ainsi que l'article 214, paragraphe 2, troisième alinéa,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 126, paragraphe 1, ainsi que l'article 127, paragraphe 2, troisième alinéa,

considérant ce qui suit :

- (1) Une nouvelle Commission, composée d'un national de chaque État membre, doit être nommée pour la période allant de la date de sa nomination jusqu'au 31 octobre 2009.
- (2) Le Conseil, réuni au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, le 29 juin 2004, a désigné M. José Manuel DURÃO BARROSO comme la personnalité qu'il envisage de nommer président de la Commission <sup>(1)</sup>.
- (3) Par sa résolution du 22 juillet 2004, le Parlement européen a approuvé cette désignation.
- (4) Par la décision 2004/753/CE, Euratom <sup>(2)</sup>, qui abroge et remplace la décision 2004/642/CE, Euratom <sup>(3)</sup>, le Conseil a adopté, d'un commun accord avec le président désigné de la Commission, la liste des autres personnalités qu'il envisage de nommer membres de la Commission.
- (5) Par vote intervenu le 18 novembre 2004, le Parlement européen a donné son approbation au président et aux autres membres de la Commission en tant que collège.
- (6) Il convient donc de procéder à la nomination du président et des autres membres de la Commission.
- (7) L'entrée en vigueur du traité établissant une Constitution pour l'Europe entraînera l'expiration du mandat du membre de la Commission ayant la même nationalité que celle du futur ministre des affaires étrangères de l'Union européenne, qui sera vice-président de la Commission,

DÉCIDE :

### Article premier

Sont nommés à la Commission des Communautés européennes, pour la période allant du 22 novembre 2004 jusqu'au 31 octobre 2009 :

- en qualité de président :

Monsieur José Manuel DURÃO BARROSO

- en qualité de membres :

Monsieur Joaquín ALMUNIA AMANN

Monsieur Jacques BARROT

Monsieur Joe BORG

Monsieur Stavros DIMAS

Madame Benita FERRERO-WALDNER

Monsieur Ján FIGEL'

Madame Mariann FISCHER BOEL

Monsieur Franco FRATTINI  
Madame Dalia GRYBAUSKAITĖ  
Madame Danuta HÜBNER  
Monsieur Siim KALLAS  
Monsieur László KOVÁCS  
Madame Neelie KROES  
Monsieur Markos KYPRIANOU  
Monsieur Peter MANDELSON  
Monsieur Charlie McCREEVY  
Monsieur Louis MICHEL  
Monsieur Andris PIEBALGS  
Monsieur Janez POTOČNIK  
Madame Viviane REDING  
Monsieur Olli REHN  
Monsieur Vladimír ŠPIDLA  
Monsieur Günter VERHEUGEN  
Madame Margot WALLSTRÖM.

## **Article 2**

La présente décision prend effet le 22 novembre 2004.

## **Article 3**

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 19 novembre 2004.

*Par le Conseil*  
*Le président*  
J. P. H. Donner

(<sup>1</sup>) JO L 236 du 7.7.2004, p. 15.

(<sup>2</sup>) JO L 333 du 9.11.2004, p. 12.

(<sup>3</sup>) JO L 294 du 17.9.2004, p. 30.